



## mon ancien propriétaire ne pas rendu ma caution en totaliter

Par **brunoman**, le **20/10/2009** à **11:23**

bonjour mon propriétaire ma deduit 400 euro de traveau de peinture qu il a fait faire au black alors que la piece ete en parfaite etat ils nous a dit que c ete parce que l on fumer les mur ete meme pas jaune par la fumees . je n est meme pas recus l etat des lieu de sortit de cette maison .A t il le droit de me deduire 400 euro de ma caution pour des traveaux de peinture et aupres de qui je peut me retourner pour faire valoir mes droit car il ne repond meme pas a mes courrier que je lui envoie en recommandee merci de m aidee a trouver une solution a mon probleme

Par **Deshoulieres**, le **20/10/2009** à **13:05**

Bonjour,

En l'absence d'état des lieux de sortie, votre propriétaire ne peut pas a priori mettre à votre charge des travaux de peinture.

Bien cordialement,

Etienne Deshoulières

Avocat au barreau de Paris

[www.deshoulieres-avocat.com](http://www.deshoulieres-avocat.com)